

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

(Pour un compte-rendu détaillé des débats, consulter le Procès-Verbal de la séance)

Présents :

Maire : FALEMPE Marie-Françoise

Adjoint au Maire : MAITTE Yves, DUQUESNE Laurence, SOQUET Eric, FALEMPE Rosine

Conseillers Municipaux : CAUDRELIER Philippe, DUPONT Véronique, DUBUS Ludovic (Arrivé à 18h54), TRIOLO Accursia, KEERSTOCK Daniel, CASTEL Généroza, HARDY Frédéric, HALLANT Dany, DELPLUQUE Marie-France

Absents : BONNET Guy (Excusé – Pouvoir à DELPLUQUE Marie-France)

Secrétaire de séance : Eric SOQUET

Ouverture de séance : 18 h 40

Madame Dany HALLANT demande si les prochaines réunions peuvent être enregistrées. Elle fera cette demande par courrier.

2020-050

AUTORISATION DE PRONONCER LE HUIS CLOS POUR LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

APPROBATION A L'UNANIMITE

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du compte-rendu du conseil municipal du 9 Juillet 2020.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-051

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal. Cette délégation portera sur le montant maximum des emprunts inscrits au budget annuel.

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que de toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux propriétaires et de répondre à leurs demandes ;

13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14 ° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixera le P.L.U. au moment de son approbation;

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 50 000 euros autorisé par le conseil municipal ;

21° d'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme et dans les conditions que fixe le P.O.S du 09 Novembre 1987 ;

22° d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2 : Conformément à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal au pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-052

RENOVATION DES RUES RENE CABY ET RICHEZ FERRARI – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Par délibération n°2019-039 en date du 09/12/2019, la Commune de Vred avait le projet de rénovation des rues René Caby et Richez Ferrari.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception – réalisation concernant les travaux de construction.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des travaux des rues René Caby et Richez Ferrari à l'entreprise SG Ingénierie sise à MARCHIENNES pour un montant de 44 000.00 € HT, soit 4,00 % d'honoraires du montant estimé des travaux.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2020-053

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à main levée, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Après avoir procédé aux opérations de vote à main levée, 2 sièges de quotient sont pourvus et attribués à la liste « Pour un Vred renouveau » et le siège restant est attribué à la liste « Agir ensemble pour Vred » qui a le plus fort reste après la première répartition.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Madame le Maire, présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

2020-054

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FESTIVITES VREDOISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'inscription au budget primitif 2020 de la subvention et leur versement à l'association comme suit :

Comité des Festivités Vrédoises : 500.00 € Pour : 11 Contre : 03 Abstention : 00
Le vote est réalisé sans Madame TRIOLO Accursia.

2020-055

**LISTE DES MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS CONCERNES PAR LE COMPTE BUDGETAIRE
« 6232 » ET « 6257 »**

Compte budgétaire 6232 :

- 1) **Vœux du Maire**
 - a) Cartes de vœux et enveloppes
 - b) Réception (boissons, buffet, décoration)

- 2) **Repas des Aînés**
 - a) Repas
 - b) Boissons
 - c) Décoration
 - d) Prestation musicale
 - e) Cadeaux divers (fleurs, photos etc...)
 - f) Sacem
 - g) Spré
 - h) Guso

- 3) **Nouveaux arrivants**
 - a) Réception (boissons, buffet, décoration)
 - b) Cadeaux de bienvenue

- 4) **Remise des médailles du Travail et de la Ville**
 - a) Réception (boissons, buffet, décoration)
 - b) Cadeaux aux récipiendaires (fleurs, récompenses, médailles)

- 5) **Fête des Mères**
 - a) Cadeau aux mamans présentes lors de la cérémonie
 - b) Médaille
 - c) Spectacle
 - d) Sacem
 - e) Spré
 - f) Guso

- 6) **Fête des Nounous**
 - a) Réception (boissons, buffet, décoration)
 - b) Cadeaux aux nounous présentes lors de la cérémonie

- 7) **Fête du Centre de Loisirs**
 - a) Spectacle
 - b) Sacem
 - c) Spré
 - d) Guso

- 8) **Spectacles divers**
 - a) Réception (boissons, buffet, décoration)
 - b) Sacem
 - c) Spré
 - d) Guso
 - e) Spectacle

- 9) **Course Cycliste**
 - a) Organisation (club d'Haveluy)

10) Personnel Communal – Elus – Personnalités

- a) Départs en retraite (boissons, buffet, décoration, friandises, cadeaux)
- b) Naissances (cadeaux)
- c) Mariage (cadeaux)
- d) Décès (fleurs)
- e) Réceptions (boissons, buffet, décoration, friandises, cadeaux)

11) Etat-Civil des citoyens

- a) Naissances (cadeaux)
- b) Baptême Civil (boissons, buffet, décoration, cadeaux, livret)
- c) Mariages (cadeaux)
- d) Anniversaires de Mariage (50 ans et +) - Réception (boissons, buffet, décoration, cadeaux)

12) Cérémonie de citoyenneté

- a) boissons, buffet, décoration, livret

13) Fêtes Foraines (week-end de pâques et Septembre)

- a) Forfaits manèges
- b) Tours de manège aux enfants des écoles

14) Concours Maisons Fleuries – Troc de plants

- a) Réception (boissons, buffet, décoration)
- b) Cadeaux aux participants (fleurs, récompenses)

15) Fête de la pomme

- a) Récompenses
- b) Boissons
- c) Sacem
- d) Spré
- e) Guso
- f) Spectacle

16) Fêtes Nationales (Journée Nationale du Souvenir de la Déportation fin avril – 08 Mai – 18 Juin – 14 Juillet – 11 Novembre – 5 Décembre)

- a) Gerbes
- b) Réception (boissons, buffet, friandises, décoration)
- c) Coffret forain (installation et consommation)
- d) Jeux gonflables (installation et consommation)
- e) Feu d'artifices (installation et consommation)
- f) Fanfare

17) Concours divers – Associations Locales

- a) Coupes, trophées, médailles, friandises

18) Fête des écoles

- a) Dictionnaires aux élèves partant en classe de 6^{ème}
- b) Cadeaux

19) Noël

- a) Illuminations du village (achats, pose et dépose)
- b) Colis aux enfants des écoles remis lors de l'arbre de Noël (Friandises et brioches)
- c) Colis de Noël aux aînés de la commune
- d) Feu d'artifices (installation et consommation)
- e) Sacem
- f) Spré
- g) Guso
- h) Spectacle
- i) Sorties

20) Semaine Bleue

- a) Sacem
- b) Spré
- c) Guso
- d) Spectacle
- e) Réception (boissons, buffet, friandises, décoration)

21) Animations Seniors

- a) Sacem
- b) Spré
- c) Guso
- d) Spectacle
- e) Réception (boissons, buffet, friandises, décoration)

22) Fête des Saisons

- a) Récompenses
- b) Sacem
- c) Spré
- d) Guso
- e) Spectacle
- f) Réception (boissons, buffet, friandises, décoration)

Compte budgétaire 6257 :

Frais de réception autres que ceux exposés dans le cadre des fêtes et cérémonies.
Les crédits nécessaires seront affectés au budget communal.

APPROBATION A L'UNANIMITE

ARRETE N°2020-136

ACTE CONSTITUTIF MODIFICATIF DE LA REGIE D'AVANCES

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 Septembre 2020, et considérant qu'il y a lieu d'ajouter une dépense d'investissement, l'article 4 de l'acte constitutif de la régie d'avances est modifié comme suit :

La régie paie les dépenses suivantes :

- | | |
|--|--|
| 1) Compte d'imputation : 60623 Alimentation | 6) Compte d'imputation : 6064 Fournitures administratives |
| 2) Compte d'imputation : 60631 Fournitures d'entretien | 7) Compte d'imputation : 6068 Autres matières et fournitures |
| 3) Compte d'imputation : 60632 Fourniture de petit équipement | 8) Compte d'imputation : 6232 Fêtes et cérémonies |
| 4) Compte d'imputation : 60628 Autres fournitures non stockées | 9) Compte d'imputation : 6257 Réceptions |
| 5) Compte d'imputation : 60636 Vêtements de travail | 10) Compte d'imputation : 21- Immobilisations corporelles |

Les autres articles restent inchangés.

Vote: 14 voix pour – 00 voix contre – 01 abstention

2020-056

CHANGEMENT DE TARIF - COLUMBARIUM AU CIMETIERE COMMUNAL

TARIF A COMPTER DU 1 ^{ER} NOVEMBRE 2020 :	
<u>COLUMBARIUM – 15 ANS</u>	600 euros

Vote: 14 voix pour – 01 voix contre – 00 abstention

2020-057

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération.
- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

APPROBATION A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

- Nettoyage du village le 19 septembre à l'initiative de M. et Mme LUCIDARME et avec la participation des élus et d'habitants.
- Vendredi 25 Septembre : le spectacle de cirque par la Compagnie « Balles et Pattes » a rassemblé 90 personnes, sur inscription au préalable.
- Lundi 28 Septembre : Réunion d'informations à la CCCO concernant l'intégration des bibliothèques dans le réseau de lecture publique. Au cours de la réunion ont été abordés entre autres les avantages et les pré-requis à cette intégration. Mme Véronique DUPONT s'y est rendue avec Mme Annie SIMON et M. René DUPONT, bénévoles de la bibliothèque.
- Mardi 29 Septembre : Présentation des artistes retenus par la CCCO dans le cadre du programme CLEA 2020-2021. Messieurs Grégory ALLAERT et Eric PINTUS se sont présentés et nous ont demandé de participer à un atelier (élaboration d'une chanson (M. ALLAERT) et exercice avec les mots, phrases (M. PINTUS). La commune était donc représentée par Mesdames Générosa CASTEL, Véronique DUPONT et Rosine FALEMPE.
- Prise de contact auprès de l'Espace Ressources Cancer (ERC) de la Plateforme Santé du Douaisis. Cette rencontre avait pour but d'élaborer avec cette structure une campagne de sensibilisation aux différents cancers pour 2021.
- Contact auprès de l'Etablissement Français du Sang. L'EFS lance un appel aux dons du sang car les réserves de sang continuent de baisser avec l'impact de la Covid-19. De nombreuses communes environnantes sont déjà lieux de collectes de sang. Le Douaisis est un secteur très participatif. Il est, de plus, difficile en ce moment de créer de nouveaux événements. Une relance sera faite néanmoins pour 2021.
- Suite à l'incendie survenu le 4 septembre, la piscine d'Hornaing est fermée jusqu'à nouvel ordre en attendant le diagnostic des experts. Les écoles ne pourront pas y aller pendant plusieurs mois. La piscine de Somain ne prend pas les extérieurs.
- Un avenant a été signé pour la reconduction d'un an du marché public Assurances pour les 6 lots jusqu'en 2021.
- La mairie a reçu un carton de remerciements de la part de la famille de Marius LUNUSE.
- Election du président du SICAEI : M. PEYRAUD est réélu pour son 4^e mandat.
- Election de la présidente du SIGPH : Mme Vanessa DE BOER remplace Mme KOLAZINSKI.
- Election du président du SCOT : M. COURDAVAULT est réélu.
- La nouvelle présidente du RPESE est Mme Catherine KOPEK. La Vice-Présidente est Mme DUBOIS.
- Le nouveau président du SMAPI est Marc DELECLUSE, Maire de Rieulay.
- La mairie a rencontré un problème de téléphonie et de fibre du 11 au 16 Septembre, le standard ne pouvait plus recevoir les appels extérieurs.
- A l'occasion d'Octobre Rose, la façade de la mairie sera décorée par Générosa FALBO.
- La Plateforme du Douaisis propose des actions de sensibilisation en Novembre sur le cancer de la prostate.
- Le 17 Octobre à 9h30 est prévue une sortie à la Tourbière avec Yann DULONDEL et les élus uniquement.

FIN DE SEANCE : 20 H 25